

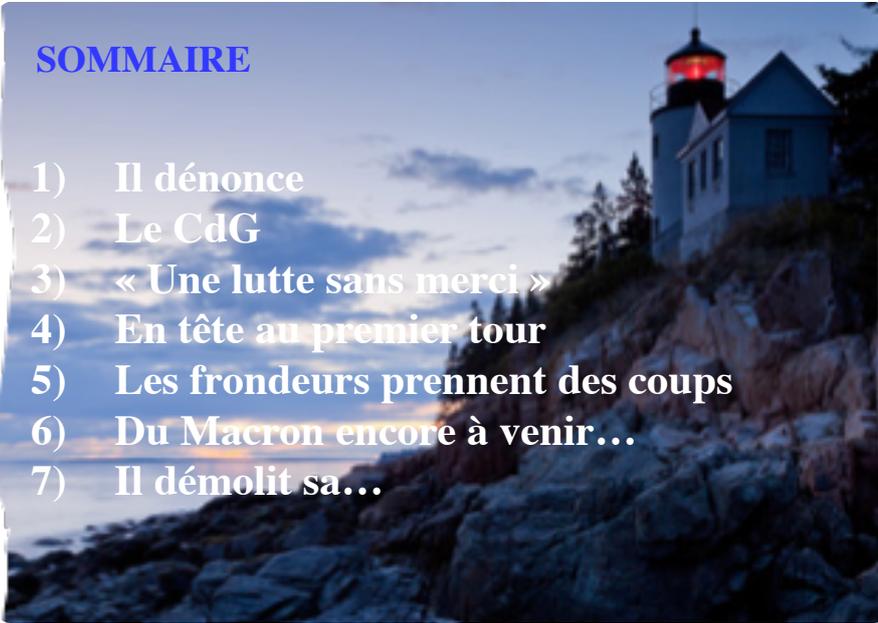
LA PRESSE EN REVUE...



MARDI 24 FÉVRIER 2015

SOMMAIRE

- 1) Il dénonce
- 2) Le CdG
- 3) « Une lutte sans merci »
- 4) En tête au premier tour
- 5) Les frondeurs prennent des coups
- 6) Du Macron encore à venir...
- 7) Il démolit sa...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Un général français dénonce la manipulation dans l'affaire des attentats de Paris



Dans une lettre adressée à un officier musulman, le général français **Henri Poncet** s'élève contre les opérations de manipulation des émotions suscitées par les attentats contre le journal satirique Charlie Hebdo. Publiée par un site web, la lettre de cet officier supérieur confirme tout ce qui se dit sur la grosse machine propagandiste antimusulmans et anti-immigration qui s'est mise en branle depuis ces attentats meurtriers.

Rentrant des États-Unis quelques jours après les actions terroristes qui ont frappé la France, le général Poncet se joint ainsi à ces voix dissonantes qui dénoncent l'hypocrisie d'une classe politique en panne d'idées. « *Je comprends ton malaise, car je me rappelle ton regard inquiet alors que, jeune sous-officier, tu venais d'être affecté à mon état-major et que, dans le cadre du petit tour que j'aimais faire régulièrement, j'étais entré à l'improviste dans ton bureau. Tu avais tout de suite vu que j'avais remarqué ton tapis de prière plié dans un coin. 'Pratiquant ?' t'avais-je demandé. Tu m'avais répondu par l'affirmative et j'avais vu ton soulagement quand j'avais ajouté : 'Soldat français et musulman, pas de problème' », a souligné cet officier supérieur de l'armée française.*

Il poursuit dans sa lettre au **capitaine Djamel** : « *Tu me dis également que tu t'es refusé de participer à un quelconque rassemblement. Je le comprends. L'élan émotionnel et spontané a été récupéré pour initier une opération de manipulation des foules qui a engendré ces manifestations de très grande ampleur. Je te rassure, si j'avais été en France, je m'en serais également abstenu ».*

Cet ancien commandant des opérations spéciales ira plus loin en affirmant que « *la liberté d'expression n'excuse pas tout et ne justifie en rien le droit à la caricature outrancière que j'assimile à l'insulte la plus méprisable* ». Pour le général Henri Poncet, les caricatures de Charlie Hebdo ne sont donc pas de l'art. Elles ne cadrent pas non plus avec les valeurs républicaines ni avec le principe de la liberté d'expression et d'opinion. Il considère que la forte émotion suscitée par ces attentats a été utilisée par certains politiciens français au nom de la laïcité pour attiser leur haine du musulman.

« *Gageons qu'avoir porté ces caricatures en valeur républicaine et en symbole de liberté, d'avoir voulu leur donner une caution nationale, va nous entraîner à chercher à marier la carpe et le lapin* », avertit-il, rappelant ainsi ce qu'a écrit **Albert Camus** dans L'Homme révolté : « *La*

liberté absolue raille la justice. La justice absolue nie la liberté. Pour être fécondes, les deux notions doivent trouver l'une dans l'autre leurs limites ».

Et toujours dans L'Homme révolté, il évoque cette limite en se référant aux Grecs et à « *Némésis, déesse de la mesure, fatale aux démesurés* ». Cet officier supérieur, révolté, estime que « *c'est tout un pan de nos opérations psychologiques qui vient de s'écrouler. J'espère que nos autorités ne vont pas oublier que la liberté d'expression se décline aussi avec la responsabilité* ». « *Mais la classe politique, toutes catégories confondues, a voulu cacher son incurie et son incapacité à exercer les fonctions régaliennes de l'État depuis près de vingt ans* », dénonce-t-il.

Il regrette qu'en se serrant les coudes, cette classe politique « *ait joué à fond sur l'émotionnel pour ne pas se retrouver en position d'accusé par le peuple* ». Il appelle ainsi le capitaine Djamel à ne pas baisser les yeux parce qu'il est musulman et à être fier de son armée. « *De ton armée, Djamel, tu as le droit d'être fier, fier de toi-même, de tes frères d'armes. Tu peux regarder le drapeau de ton régiment sans baisser les yeux. Tu as droit au respect de tes concitoyens, de ton pays, de ton commandant en chef, parce que tu te bats pour la liberté, l'égalité et la fraternité* », a conclu le général Henri Poncet.

Une lettre magistrale qui risque de soulever des vagues médiatiques dans l'Hexagone, plus particulièrement dans les milieux politico-médiatiques de Paris.

reseauinternational.net-Rafik Meddour

Source : algeriepatriotique.com

Via <http://www.cercledesvolontaires.fr/2015/02/16/un-general-francais-denonce-la-manipulation-dans-laffaire-des-attentats-de-paris-algerie-patriotique/>

LAPRESSEENREVUE.EU

II) La France engage le Charles de Gaulle contre l'EI en Irak

PARIS, 23 février (Reuters) - La France a engagé officiellement lundi son porte-avions Charles de Gaulle dans la lutte qu'elle mène aux côtés de ses alliés contre l'Etat islamique (EI) en Irak, portant les forces mobilisées à plus de 3.000 soldats et 36 avions de chasse.

"Le groupement aéronaval français, qui compte quelque 2.600 hommes, est engagé officiellement depuis ce matin au sein de l'opération Chammal", nom de l'opération française menée depuis septembre contre les combattants djihadistes, a indiqué une source militaire française.

La mission est prévue pour durer "plusieurs semaines", a-t-on indiqué à l'état-major.

Le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian devait se rendre dans la matinée sur le porte-avions.

"Ces missions des 21 chasseurs Rafale et Super Etendard modernisés embarqués sur le porte-avions prolongeront celles déjà menées dans le cadre du dispositif Chammal", explique le contre-amiral Éric Chaperon qui commande le groupe aéronaval français, dans une interview au Figaro.

"L'engagement du Charles de Gaulle et du groupe aéronaval ne va pas changer la donne à lui tout seul", souligne-t-il. "Mais sa réserve de puissance est importante dans ce conflit qui va durer.

La mobilisation du groupe aéronaval contre Daech (acronyme arabe de l'Etat islamique--NDLR) conforte notre autorité de premier partenaire des Américains dans la coalition et souligne après des pays de la région notre appui face au terrorisme."

L'état-major des armées françaises avait indiqué la semaine dernière que les quelque 2.600 marins de la Task Force 473 --le groupe aéronaval français constitué autour du porte-avions Charles de Gaulle--, opéreraient "prochainement au sein de la Task Force 50, aux côtés du groupe aéronaval américain constitué autour du porte-avions Carl Vinson".

Le Charles de Gaulle, qui a pour destination finale l'océan Indien, est accompagné de douze avions de combat Rafale, neuf Super Etendard

modernisés, un avion de guet Hawkeye et quatre hélicoptères.

Il a également à ses côtés la frégate de défense antiaérienne Chevalier Paul, un sous-marin nucléaire d'attaque, un pétrolier ravitailleur et la frégate anti sous-marine britannique HMS Kent.

Depuis le 19 septembre et le lancement de son opération Chammal contre l'EI, quelque 600 militaires français sont mobilisés aux Emirats arabes unis et en Jordanie où sont déployés neuf Rafale, un avion ravitailleur, un avion de patrouille maritime et six Mirages 2000-D.

Une quarantaine de militaires français ont également été déployés sur le sol irakien pour former les forces irakiennes et les combattants kurdes dans la lutte contre les djihadistes qui se sont emparés à l'été 2014 de vastes pans de territoire en Irak et en Syrie. (Marine Pennetier, édité par Yves Clarisse)

challenges.fr

III) Racisme et antisémitisme: Christiane Taubira veut "une lutte sans merci" contre les dérives sur Internet

En parallèle des moyens déployés pour lutter contre la propagande terroriste sur Internet, la ministre de la Justice Christiane Taubira veut renforcer l'arsenal juridique pour combattre le racisme et l'antisémitisme en ligne.



"Les infractions reconnues dans l'espace public doivent pouvoir l'être également dans l'espace Internet", a martelé Christiane Taubira. ©Charles Platiau/Reuters

Il s'agit de lutter contre les dérives d'Internet. La ministre de la Justice Christiane Taubira veut renforcer l'arsenal juridique visant à lutter contre le racisme et l'antisémitisme en ligne, a-t-elle

annoncé lors de son discours de clôture des premières Assises de la lutte contre la haine sur Internet organisées par l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), dimanche 22.

"Il y a en ce moment un processus de travail qui se fait dans le cadre de la préparation du projet de loi sur le numérique et c'est dans ce cadre là que nous allons trouver les instruments les plus adaptés" à la lutte contre ces dérives, a révélé la garde des Sceaux. L'objectif: que "les infractions reconnues dans l'espace public (le soient) également dans l'espace Internet", a-t-elle clamé, tout en admettant la "difficulté" de "trouver les réponses les plus adaptées".

Régulièrement accusé de "laxisme" par l'opposition, Christiane Taubira s'est par ailleurs dite "décidée à mener une lutte sans merci contre le racisme et l'antisémitisme" en ligne. Un combat déjà entamé par l'exécutif a rappelé la ministre en résumant les principales mesures déjà annoncées, notamment après les attentats de janvier, pour lutter contre la propagande terroriste sur Internet. Au premier desquelles la possibilité dont disposent désormais les autorités de bloquer les sites djihadistes, ou mais aussi pédopornographiques, en demandant directement aux fournisseurs d'accès de les bloquer.

Si cette disposition, portée par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, visait surtout à lutter contre la radicalisation djihadiste sur le Web, la ministre de la Justice entend donc bien la compléter en s'attaquant également au racisme et à l'antisémitisme.

Auteur : La rédaction de FranceSoir.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Départementales : l'Ifop donne le FN en tête au premier tour



L'Ifop donne le Front national est en tête des intentions de vote pour le premier tour des élections départementales du 22 mars. - AFP

Le FN est en tête des intentions de vote pour le premier tour des élections départementales du 22 mars avec 30%, devant l'UMP et l'UDI (28%) et le PS (20%), dans un sondage Ifop pour «Le Figaro».

Un nouveau sondage donne le FN en tête pour les départementales. Le parti d'extrême-droite est en tête des intentions de vote pour le premier tour du scrutin, le 22 mars, avec 30%, selon un sondage Ifop pour «Le Figaro» (1). L'UMP et les centristes de l'UDI arrivent ensuite avec 28%. Le Parti socialiste est distancé avec 20%, .

Aucun autre parti ne passe « la barre des 10% », note l'Ifop qui donne 7% aux écologistes d'EELV, alors que le Front de gauche serait à 6 %, l'extrême gauche à 2 %.

Ces scores s'inscriraient dans un contexte de forte abstention (57%).

En savoir plus sur <http://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0204177680046-departementales-lifop-donne-le-fn-en-tete-au-premier-tour-1095902.php?EO7fUsohkIFVMdmj.99>



Ifop @IfopOpinion
Ifop pr @Le_Figaro Le rapport de force au 1er tour des #departementales2015
09:56 - 23 Févr 2015

Le FN poursuit donc sa montée dans les intentions de vote. Fin janvier, un sondage BVA créditait le parti de Marine Le Pen de 26% des voix, au coude-à-coude avec l'UMP (25%), le PS étant nettement derrière à 18%.

Question : Si dimanche prochain devait se dérouler le premier tour des élections départementales, ici dans votre canton, pour lesquels des candidats suivants y aurait-il le plus de chances que vous votiez ?

- En pourcentage des suffrages exprimés -

	Ensemble 19-20 Fév. 2015 (%)
• Des candidats d'extrême gauche	2
• Des candidats du Front de Gauche	6
• Des candidats du Parti Socialiste	20
• Des candidats d'Europe Ecologie Les Verts	7
• Des candidats de l'UDI et de l'UMP	28
• Des candidats du Front National	30
• Des candidats d'un autre parti	7
TOTAL.....	100

(1) Sondage réalisé en ligne du 19 au 20 février 2015 auprès d'un échantillon de 918 personnes inscrites sur les listes électorales, extrait d'un échantillon de 973 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (hors Paris et métropole de Lyon, non concernées par le scrutin). Méthode des quotas.

lesechos.fr

V) Parti socialiste : Tirs à boulets rouges sur les frondeurs



Le Foll, Le Roux et Le Guen s'en sont pris avec virulence aux frondeurs ce dimanche soir © Photo : AFP & France Inter

Stéphane Le Foll, Bruno Le Roux ou Jean-Marie Le Guen, ces 3 ténors socialistes, s'en sont pris ce dimanche soir aux frondeurs qui ont contraint le gouvernement au 49.3.

Manque de loyauté, respect des règles, explications lors du Congrès du PS en juin; Les frondeurs qui ont contraint le gouvernement au 49.3 cette semaine en ont pris pour leur grade ce dimanche soir. Les oreilles de Benoît Hamon ont dû siffler.

Pas dans le jeu parlementaire

C'est tout d'abord Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, qui a reproché dimanche aux députés socialistes

frondeurs de ne pas être « **rentrés dans le jeu parlementaire** » lors du débat sur la loi Macron.

« Depuis des années, depuis d'ailleurs que François Hollande a été élu et qu'il y a une nouvelle majorité, il y a des gens qui se sont affranchis des règles collectives et qui votent systématiquement contre tous les textes importants », a affirmé le ministre sur iTELE. « Est-ce que ça pose problème? Sincèrement oui », a-t-il reconnu.

Que la gauche radicale soit à la hauteur de la situation

Et le ministre de poursuivre de façon très sévère contre ces frondeurs qu'il est estimé être « dans le déni de la réalité, qui est totalement tournée vers ses règlements de comptes internes, où le sectarisme l'emporte sur d'autres considérations », a-t-il poursuivi.

« Je trouve ça très triste au regard de la situation particulièrement grave dans laquelle nous sommes aujourd'hui: la montée de l'extrême droite (...) une crise économique, un chômage qui durent » « Je pense qu'il est temps qu'une certaine gauche, une certaine gauche radicale soit à la hauteur de la situation, tout en gardant ses critiques », a-t-il dit.

Un Congrès du PS qui s'annonce sportif

C'est ensuite le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll qui a affirmé qu'il y aurait « **des explications à avoir** » en juin au Congrès du Parti Socialiste, après l'appel à voter non à la loi Macron par Benoît Hamon.

Benoît Hamon, ex-ministre de l'Education et l'un des porte-voix de l'aile gauche du PS, « **a dit qu'il allait voter contre** », a rappelé M. Le Foll sur BFMTV. « **Par rapport à cela, il y aura sûrement dans le cadre du Congrès des explications à avoir** ». A la question de savoir si les députés concernés devaient perdre leur investiture en 2017, M. Le Foll a répondu que « **c'est le parti socialiste qui en décidera** ».

« **On va essayer de travailler à faire en sorte qu'il y ait des règles qui soient quand même rappelées parce qu'on ne peut pas rester comme s'il ne s'était rien passé** », a-t-il commenté au sujet des députés socialistes frondeurs, dont plusieurs avaient annoncé leur intention de voter contre le texte. Il risque d'y avoir de l'ambiance lors de ce Congrès.

Et Stéphane Le Foll d'ajouter: « **C'est de la responsabilité du parti socialiste, c'est aussi lié à la responsabilité du président du groupe (Bruno Le Roux) et du groupe socialiste pour savoir quelles conséquences en tirer. Quand on est élu et qu'on souhaite une étiquette (...) il y a derrière une solidarité à avoir** ».

Bruno Le Roux n'esty d'ailleurs pas en reste dans ce tir groupé contre les frondeurs. Le président du groupe PS à l'Assemblée nationale, a estimé dimanche que le bureau national (BN) du parti socialiste mardi « **doit être l'occasion d'avoir des règles claires. Nos statuts, ceux du PS ou ceux du groupe socialiste à l'Assemblée, sont très clairs. Personne n'est obligé ni d'adhérer à un parti, ni à groupe** », a déclaré Bruno Le Roux lors de l'émission Tous politiques France Inter/Le Parisien/France 3.

Loyauté

« **Quand on y appartient c'est pour en accepter les règles** », a-t-il dit, dénonçant « **des députés qui souvent préfèrent faire l'actualité immédiate plutôt que de réfléchir à moyen terme dans la façon dont ils travaillent** ». « **Je veux qu'il y ait de la liberté et de la loyauté** », a ajouté le patron des députés socialistes. « **Les députés qui n'étaient pas d'accord avec des passages du texte ont pu à tout moment faire valoir leur point de vue, à tout moment, ils n'ont jamais été empêchés, jamais été bridés** », a-t-il dit. « **La loyauté, c'est qu'une fois qu'on a exprimé et qu'on a eu des réponses à ces désaccords, on soutient le gouvernement** », a affirmé M. Le Roux.



VI) Licenciements collectifs, prud'hommes : les conséquences de la loi Macron pour les entreprises et les salariés



Le texte aura de multiples conséquences dans la vie quotidienne des Français. Pour le meilleur ou pour le pire ? Éléments de réponse avec Olivier Khatchikian, avocat spécialisé en droit social.

Réforme des licenciements collectifs, création d'un barème des indemnités de licenciement, réforme prud'homale... La loi Macron accorde une place de choix au droit du travail. "*De nouveaux droits pour les Français*", assurent le ministre de l'Économie et le directeur du groupe PS à l'Assemblée. En face, on trouve les frondeurs, évidemment virulents, et même la droite qui évoque des mesures "*clairement au détriment des salariés*."

Aux termes de l'article 101, **la validité d'un plan social ne sera plus étudiée au regard des moyens du groupe mais de l'entreprise concernée** en cas de redressement ou liquidation de cette dernière. Une façon, assurent ses détracteurs, de réduire à peau de chagrin les indemnités des salariés lors d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

L'article 98, lui, va modifier les règles relatives à la **fixation de l'ordre des licenciements**. En clair, dans le cadre d'un licenciement collectif pour motif économique, l'employeur pourra restreindre leur application à un nombre limité

d'établissements d'une même entreprise. "*Une rupture d'égalité entre les salariés*", hurle ses détracteurs, quand d'autres y voient un "recadrage salutaire" des textes actuellement en vigueur.

Enfin, la loi Macron s'est aussi fixée pour objectif d'améliorer le fonctionnement des prud'hommes en réduisant les délais de traitement des dossiers et en introduisant un barème pour fixer les dommages intérêts.

En plaçant ces dispositions dans le tréfonds de sa loi, le ministre a-t-il voulu "*caler*" des bombes sociales, comme certains le prétendent ?

Quoique techniques, ces mesures ne seront pas sans conséquences dans la vie quotidienne des Français. Pour le meilleur ou pour le pire ? La réalité se situe sans doute entre les deux.

Pour comprendre les enjeux de cette loi, LCP.fr a interrogé Olivier Khatchikian, avocat parisien spécialisé en droit du travail, tant au service des salariés que des entreprises.



LCP.fr : La Loi Macron parviendra-t-elle à désengorger les prud'hommes en raccourcissant la durée des contentieux ?

Maître Olivier Khatchikian : Malheureusement, je crains que ce ne soit pas le cas. Quand la loi fixe un délai de trois mois pour régler les procédures, ça confine à l'incantation, car aujourd'hui, si les tribunaux sont engorgés, c'est précisément parce qu'ils n'ont pas les moyens d'absorber cette masse de contentieux !

La loi prévoit déjà des procédures dites accélérées dans certains types de litiges (contestation d'un licenciement économique notamment) et ces délais ne sont quasiment jamais respectés, faute de moyens.

Ensuite, la loi propose d'améliorer le délai de règlement des litiges par le biais de la conciliation. Très bien, mais pour cela, il faudra tout de même l'accord des deux parties...

La loi propose aussi de renvoyer l'affaire vers un juge professionnel. Cela existe déjà aujourd'hui quand les juges prud'homaux ne parviennent pas à se départager et je vois mal ces derniers renvoyer spontanément l'affaire à un juge professionnel, car cela reviendrait à reconnaître

leur propre impuissance à traiter eux-mêmes le litige...

LCP.fr : La loi Macron prévoit aussi un barème pour mieux anticiper les dommages intérêts à verser aux salariés. Une bonne façon pour inciter les chefs d'entreprise à embaucher ensuite ?

O. K. : Cette prévisibilité, c'est en effet l'un des objectifs majeurs de la loi. C'est important, car lorsqu'un employeur licencie un salarié, il veut savoir combien ça va lui coûter. Il connaît à l'avance l'indemnité légale de rupture, mais le problème se pose pour les dommages intérêts à verser en cas de licenciement injustifié.

LCP.fr : Le barème des indemnisations voulu par la loi sera indicatif. A quoi va-t-il servir, dans ces conditions ?

O. K. : Si ce barème reste indicatif, il n'aura aucune incidence ! En 2013, une loi a déjà instauré un barème au stade de la conciliation, mais en pratique, les juges n'y font jamais référence. Parce qu'il n'est qu'indicatif, bien sûr, mais surtout parce que ce barème est fondamentalement contraire à la volonté des juges de conserver leur pouvoir d'appréciation, de

moduler le montant des dommages intérêts en fonction d'une situation donnée. Ce barème ne donnera donc aucune sécurité juridique ou économique à l'employeur.

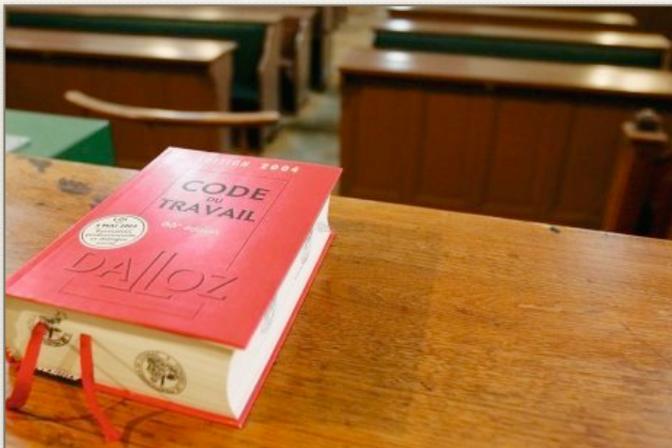
Pire, la loi Macron peut aussi avoir un effet pervers, car si on accélère vraiment les procédures alors que l'employeur n'est toujours pas en mesure d'estimer précisément le montant des dommages intérêts auquel il est susceptible d'être condamné, on voit mal en quoi cela va faciliter les embauches ou lever les hésitations des employeurs à recruter.

LCP.fr : Ce barème est donc mort-né, selon vous ?

O. K. : Oui, je pense que les juges n'abandonneront jamais leur pouvoir d'appréciation, qui est au cœur de l'acte de juger. Les avocats aussi, y sont très attachés. Et je ne vois pas comment les parties au litige pourraient s'accorder sur l'application de ce barème à partir du moment où elles ne sont pas parvenues à s'accorder sur une transaction, via leur avocat !

LCP.fr : Et si le barème était obligatoire ?

O. K. : Dans ce cas, le licenciement deviendrait un simple acte de gestion et l'employeur pourrait multiplier les licenciements arbitraires : en licenciant, il se contenterait d'acheter un risque, peu importe que le licenciement soit légitime ou non.



LCP.fr : L'article 101 de la loi Macron modifie profondément les conséquences d'un plan social pour les salariés en exonérant les groupes de leur responsabilité en cas de plan social d'une filiale faisant l'objet d'une liquidation ou d'un redressement. Qu'en pensez-vous ?

O. K. : C'est une règle dangereuse, porteuse

d'abus, qui méconnaît le fonctionnement réel des groupes, car dans un groupe, les filiales ne sont bien souvent que des appendices de la maison mère et tout est imbriqué ! Il est très fréquent que les décisions prises formellement au niveau d'une filiale soient en réalité le fait de la direction du groupe logée au sein de la maison-mère. Or, en appliquant cette disposition de la loi Macron, on pourrait tout à fait imaginer que les dirigeants d'un groupe florissant organisent de façon subreptice et programmée l'abandon d'une filiale en y mutant des salariés dont elle voudrait se débarrasser, avant de lancer ensuite un plan social au rabais.

LCP.fr : Enfin, la loi Macron autorise un employeur à mettre en œuvre des critères de sélection des salariés (l'ordre des licenciements) au niveau d'une zone géographique restreinte, et non plus de l'entreprise toute entière. Un réel changement ?

O. K. : Absolument. Aujourd'hui, lors d'un plan social, les salariés sont licenciés selon des critères d'ordre prévus principalement par le Code du travail (âge, ancienneté, charges de famille, caractéristiques personnelles rendant plus difficile leur reclassement externe, handicap, qualités professionnelles). En cas d'accord avec les syndicats, il est possible d'appliquer ces critères au niveau de l'établissement, et non de l'entreprise dans son ensemble : seuls les salariés d'un site sont concernés, et pas ceux des autres implantations, ce qui simplifie la vie de l'employeur. Le projet de loi Macron prévoit que, même s'il n'y a pas d'accord avec les syndicats, les critères pourront s'appliquer à un niveau inférieur à l'entreprise, mais qui devra être au minimum le bassin d'emploi. Sachant que souvent, un bassin a plusieurs sites.

LCP.fr : Concrètement, qu'est-ce que ça va changer dans la vie d'une société ?

O. K. : Jusqu'à maintenant, si un employeur devait licencier trois de ses dix commerciaux, il devait appliquer ces critères d'ordre à l'échelle d'une société toute entière, ce qui entraînait des complications insolubles quand l'entreprise avait des établissements dans toute la France. Cela obligeait à comparer des salariés très éloignés géographiquement et aboutissait parfois à des situations absurdes car la permutation ou le reclassement des salariés était raisonnablement impraticable. A l'extrême, cela pouvait potentiellement "obliger" l'employeur à licencier deux personnes au lieu d'une. Insensé !

LCP.fr : Sur ce sujet, la réforme Macron va donc dans le bon sens ?

O. K. : Oui, c'est une mesure pragmatique, raisonnable, qui permettra d'éviter certaines dérives judiciaires résultant de l'ancien système. Certains parlent de texte arbitraire et soutiennent que l'employeur pourra licencier "qui il veut" - les salariés les plus remuants, les salariés protégés... - , mais c'est une vue de l'esprit : un salarié protégé ne pourra pas être licencié sans l'autorisation de l'inspecteur du travail qui veille à prévenir les licenciements discriminatoires. Par ailleurs, si l'employeur s'avisait, de façon unilatérale, à définir un périmètre trop étroit pour opérer cette sélection des salariés licenciables, il est certain que les juges sanctionneront ces abus.

LCP
LABORALE
CROISSANCE
PROGRESSIVE

lcp.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VII) « Un Ovni du 19eme siècle ! » Gérard Filoche démolit la loi Macron

La France d'en bas s'inquiète à l'approche de la loi Macron. Si la question sur « le secret d'affaires » qui violait la liberté d'expression semble avoir été tranchée, qu'en est-il du reste de la loi ? Fragilisation du Droit du Travail, facilité de licenciement, précarisation de l'emploi, ouverture du travail dominical, atteintes à la médecine du travail, pour certains observateurs, c'est la pire loi que le gouvernement puisse proposer. Gérard Filoche, militant pour le droit du travail, ne mâche pas ses mots à ce sujet. Voici un extrait savoureux de LÀ-BAS HEBDO du 21 janvier où il démonte, non sans humour, la loi Macron.

Les sondages disent que les Français sont majoritairement favorables à la loi Macron qui approche à grand pas. Mais les français sont-ils au fait des particularités d'une loi aux orientations néolibérales, si on en croit les critiques ? Selon Gérard Filoche, ce sont bien les travailleurs salariés, les petits commerçants et les populations les plus précaires (ouvriers, temps partiels, étudiants, chômeurs, femmes seules...) qui vont souffrir de cette loi, pour le plus grand profit des grandes entreprises. Par ailleurs, bien que son contenu risque d'avoir l'effet inverse, il s'agit

d'un texte annoncé comme en faveur de la croissance et l'activité économique. On sait pourtant aujourd'hui ce qu'engendre comme dérèglements sociaux et environnementaux la course aveugle à la sainte croissance.

Ce début février 2015, 117 élus, syndicalistes, intellectuels et responsables associatifs, viennent de signer un appel pour que cette loi ne soit pas votée et même entièrement retirée. Extraits :

« Les dispositions de la loi ont un fil directeur : « ce qui est bon pour le patronat est bon pour l'économie », quelles qu'en soient les conséquences pour les salariés. Cette loi est le complément du pacte de responsabilité dont les prétendues contreparties se sont révélées des illusions. Elle participe d'une tendance générale dans l'Union européenne au moins-disant social. La stagnation, voire la baisse, des salaires et des pensions, les coupes massives dans les dépenses publiques pèsent sur la demande globale et donc sur l'activité des entreprises. Ces dernières préfèrent verser de confortables dividendes à leurs actionnaires plutôt qu'investir. »

« Par ailleurs, ce projet relance le processus de privatisation, notamment d'un certain nombre d'aéroports et fragilise le statut des locataires au profit des spéculateurs. Il va permettre aux hôpitaux publics de créer des filiales à l'étranger, c'est-à-dire à se comporter comme des entreprises privées. Alors que le service public hospitalier est malade, entre autres, d'un manque de ressources, une partie de ces dernières pourront être utilisées à des fins d'opérations financières ou commerciales à l'étranger. »

« Ce projet de loi, en débat au Parlement, est guidé par une logique de déréglementation généralisée qui n'a comme objectif que le maintien des profits aux dépens des salaires, des pensions, seuls moyens de vivre pour la majorité de la population et au détriment de la protection sociale. Plus d'égalité, plus de fraternité, c'est ce que nous voulons, c'est le contraire de la loi Macron. »

Une grogne justifiée ? A vous de juger ! L'appel au complet est disponible sur le site de l'Humanité.fr

**VAL-DE-MARNE
ELECTIONS DEPARTEMENTALES**



**ÉLECTIONS
DÉPARTEMENTALES**
22 & 29 MARS 2015

LAPRESSEENREVUE.EU

Les nouveaux articles sont à la suite...

1) Querelle PS-PCF : Christian Favier calme le jeu

Par C.Dubois



En pleine crise de confiance entre PS et PCF du Val de Marne, trois questions à Christian Favier, président PCF sortant du Conseil général à propos de la situation à Fresnes

L'Haÿ-les-Roses, à Champigny-sur-Marne, et du troisième tour.

Certes, la proximité des élections engendre toujours des postures politiques plus affirmées afin d'être bien lisible auprès des électeurs, mais la crise de confiance actuelle entre le PS et PCF du Val de Marne, illustration locale de la situation nationale, risque d'impacter durablement la politique départementale alors que le premier fédéral du PS Val de Marne, Luc Carvounas, a fait savoir en début de semaine, excédé par les prises de position nationale et locale de son allié communiste, que le PS se réserverait le droit de rester ou non dans la majorité départementale à l'issue des élections, dans la mesure où le département resterait à gauche.

Situation à L'Haÿ-les-Roses – Fresnes

A L'Haÿ-les-Roses – Fresnes, le PCF a choisi de soutenir le binôme Brigitte Tironneau (exclue du PS en raison de sa candidature dissidente) et Stéphane Coloneaux (PCF) contre l'avis du PS qui a investi Philippe Vafiades et Fabienne Heilbronn. Une provocation ?

« Nous étions favorables au soutien des deux conseillers généraux sortants PS Pierre Coilbault et Brigitte Tironneau dès le premier tour car le canton est considéré comme fragile. Il se trouve que Pierre Coilbault n'a pas souhaité se représenter et c'est lui-même en accord avec des militants PS de L'Haÿ, qui a proposé Stéphane Coloneaux du PCF. Ce n'est pas une OPA du parti communiste. »

Aurait-il fallu s'abstenir d'un soutien officiel à la candidature PS dissidente, sans forcément adouber les candidats officiels du PS ?

« C'est vrai que la situation est inédite et

compliquée, mais il s'agit d'une conseillère sortante, qui s'est investie avec sérieux dans son mandat et à qui nous n'avons absolument rien à reprocher. »

Le canton est-il perdu ?

« Pour la majorité départementale, ce canton est important. C'est un canton fragile mais je n'ai jamais considéré que c'était un canton perdu. Une inconnue importante sera le score du Front National. »

Situation à Champigny-sur-Marne

Concernant la situation à Champigny-sur-Marne, où le PS a décidé de retirer son soutien à votre candidature sans toutefois investir son propre candidat, la candidature surprise de Patrick Nello vous inquiète-t-elle ?

« Non, il s'agit d'une candidature anecdotique, un candidat parachuté qui n'a jamais été campinois. Il était au comité de soutien du nouveau maire UMP de Villejuif, Franck Le Bohellec. En outre, difficile de dire à qui il prendra des voix, à droite ou à gauche. A Champigny, nous sommes les seuls candidats à gauche. »

Le candidat UMP-UDI-Modem, Laurent Jeanne a également réalisé un bon score dans ce canton aux élections municipales.

« Il s'agit effectivement d'un canton qui n'est ni très à droite ni très à gauche et dans lequel il faut mener campagne sérieusement. Mais nous ne sommes pas dans l'élection municipale, et lorsque l'on évoque le département lors des porte-à-porte, les habitants se prononcent sur le département. Contrairement aux municipales également, il n'y a pas de candidat de gauche concurrent au premier tour, EELV et Gauche citoyenne nous soutiennent dès le premier tour. L'inconnue sera là aussi le Front National. Fera-t-il un score inférieur ou supérieur à celui des municipales et prendra-t-il des voix à gauche ou à droite ? »

Le troisième tour des départementales

En cas de victoire à gauche, comment gérer la collaboration avec le PS alors que les relations entre le PCF et le PS se sont fortement dégradées dans le département ?

« Je souhaite continuer à travailler avec une majorité de gauche et même une majorité renforcée à toute la gauche y compris EELV.

Nous avons connu un épisode malheureux aux élections cantonales de 2011 lors desquelles les Verts s'étaient maintenus contre le PCF au second tour et n'avaient donc pas été maintenus dans l'exécutif après l'élection, mais j'espère que nous allons dépasser cela. La gauche a jusqu'à présent bien travaillé ensemble même s'il y a des nuances dans nos prises de position. Nous avons même rédigé une déclaration ensemble à propos des élections départementales. » Rendue publique un peu tard. « Certes, mais nous ne voulions pas gêner les discussions entre formations politiques. »

« Les bases politiques existent pour bien travailler ensemble et j'espère que nos convictions communes prendront le pas sur le reste. Et puis, il y a aussi beaucoup de départements en France, comme par exemple le département voisin, où la majorité PS a besoin du PCF pour constituer sa majorité... »

Et en cas de victoire de la droite, siégerez-vous au sein de l'Assemblée départementale?

« Je n'aurai pas le choix! Mais je ne me place pas dans cette hypothèse! »

94.Citoyens



Jonathan dit :
20 février 2015 à 17 h 20 min

Voilà la différence avec un carvounas autoritaire qui veut faire marcher le monde à la matraque, comme son ami Valls, et un Favier. Un homme responsable et lucide qui ne tombe pas dans la politique politicienne de caniveau comme le voudrait carvounas.

Carvounas est petit en taille mais je pensais pas que ça le mettait à la hauteur du caniveau...

LAPRESSEENREVUE.EU

2) Départementales : le PS Val de Marne menace de ne pas constituer de majorité avec le PCF

Par C.Dubois



Entre le soutien du PCF Val de Marne et du président sortant Christian Favier à la candidate PS dissidente de Fresnes – L'Haÿ-les-

-Roses et la décision du groupe Front de Gauche de voter la motion de censure contre le gouvernement à l'Assemblée nationale, aux côtés de l'UMP et du FN, la coupe est pleine pour le PS du Val de Marne.

« Nous nous battons jusqu'au bout pour conserver la majorité du Val de Marne à gauche et il n'y aucune ambiguïté sur le fait que nous appellerons à voter pour un candidat PCF s'il est le mieux placé à gauche au second tour, mais nous nous réservons le droit d'être ou non dans la majorité une fois les élections achevées, en fonction de la manière dont se sera déroulée la campagne », prévient Luc Carvounas, premier fédéral du PS Val de Marne. « Nous préférons, avec Abraham Johnson, président du groupe socialiste et républicain au sein du Conseil général, être un groupe sans délégation d'exécutif mais un groupe qui pèse, ajoute le sénateur-maire PS d'Alfortville, excédé par les dernières prises de position locales et nationales de son allié. Mais je rappelle à mes camarades communistes que les faiseurs de roi dans une assemblée de gauche demain, et ce quel que soit le rapport de force, seront les Socialistes! »

Voilà qui est clairement énoncé. A noter que la prise de position du groupe ne concerne que le PS et pas le MRC, associé au PS au sein du groupe socialiste et républicain du Conseil général.

94.Citoyens



Eprard dit :
19 février 2015 à 1 h 04 min
LAMENTABLE !

On se fou complètement de l'intérêt des Val de Marnais.

Seules les stratégies politiciennes intéressent le va t en guerre Carvounas !

Pourtant depuis qu'il est le secrétaire du PS 94, son bilan est peu glorieux.

Exception faites de son siège au Sénat, qu'il s'est

octroyé.

Il est vraiment temps que la page socialo communiste se tourne dans le 94. Qu'à terme Alfortville, oublie Mr Carvounas qui ne s'intéresse qu'à sa personne, et « son »parti. Rien à cirer du reste, comme le démontre ses déclarations ici.



ST dit :

19 février 2015 à 9 h 19 min

Ah Mr Carvounas... La menace par la l'ultimatum et le chantage. Au passage faudrait lui préciser que dans une République il est malvenu de « faire des rois »... Enfin vu la politique mis en place par ses amis politiques, peut être doit-on s'y attendre...

Il n'y a plus d'union de la gauche possible avec le PS simplement car la politique menée par ses dirigeants actuels n'est plus de gauche... Il serait grand temps, à la veille de leur congrès que les militants PS s'en rendent compte.



anne dit :

19 février 2015 à 10 h 56 min | Signaler un abus

Voilà des décennies que le PS fait semblant d'être compagnon du PCF pour l'affaiblir. On vivait mieux quand le PCF faisait 23 %.

la loi Macron est une honte et c'est normal de tout faire pour l'abattre.

Il conviendrait que le gouvernement qui s'est travesti en hommes de Gauche retire son déguisement et se présente comme il est : de Droite.

Il y a des honnêtes gens au PS et c'est à eux de retirer le masque des usurpateurs. le chantage est inadmissible.



3) L'imposture

Ils sont charmants, mais un peu décalés de la vie politique locale au Kremlin-Bicêtre dans le Val-de-Marne.



Pourquoi décalé ?

Parce que cette liste de candidats socialistes a été décidée sans aucune consultation des militants du PS local, comme pour l'élection primaire

(truquée!) de la première socialiste du Kremlin-Bicêtre Geneviève El Malki, avec le secours et l'assistance de Luc Carvounas Sénateur-Maire d'Alfortville et premier secrétaire fédéral le chef (grand) du Val-de-Marne...



Sur cette liste figure des illustres inconnus du

Kremlin-Bicêtre.

Il ne faut toutefois pas oublier la participation et l'approbation de Jean-Luc Laurent député-maire du Kremlin-Bicêtre dans cette partition bien orchestrée...

De l'entre-soi comme d'habitude...quelque peu démocratique.

A vous de juger...

Christophe Frédéric-PER

LAPRESSEENREVUE.EU

4) Le PS notifie son exclusion à Brigitte Tironneau

Le 18 février 2015 par C.Dubois -



Christophe Borgel, secrétaire national aux élections du PS, vient de notifier officiellement son exclusion à Brigitte Tironneau, conseillère générale sortante et

candidate dissidente aux départementales à Fresnes-L'Haÿ-les-Roses, en binôme avec le PCF Stéphane Coloneaux.

« *Le secrétariat national du 17 février 2015 a constaté que ta candidature avait été déposée et que tu t'es de fait placée toi même en dehors du parti. En conséquence, le Bureau national du 24 février prochain prononcera ton exclusion. Nous te rappelons que tu ne saurais désormais te prévaloir du Parti socialiste, ni utiliser ses emblèmes ou logo* », conclut la missive après avoir rappelé l'article 4.3.3 des statuts du parti indiquant que « *sont réputés exclus les membres du Parti candidats à un poste électif pour lequel les instances du Parti ont investi un autre candidat.* »

Cette candidature dissidente a eu des réactions en chaîne dans les relations diplomatiques PCF-PS. Le binôme dispose en effet du soutien du PCF, en plus de celui de l'ancien maire PS de L'Haÿ et conseiller général sortant Pierre Coilbault. Ce weekend, le soutien officiel du président sortant PCF du Conseil général, Christian Favier, aux deux candidats, a déclenché une vive réaction du PS qui a subséquemment retiré son soutien au président sortant dans son canton de Champigny. Une mesure suivie d'une réponse non moins véhémente du sénateur communiste.



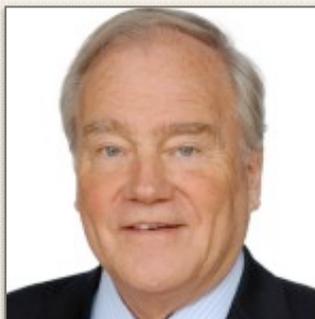
Thomas dit :
18 février 2015 à 18 h 35 min
Encore un 49.3 de carvounas ! Et un nouveau salarié de la ville d alforville comme candidat ! Militant socialiste du valde marne rien ne gêne? ?



mathieu dit :
19 février 2015 à 9 h 51 min
Evidemment, gardez vos roses elles piquent nous garderons nos poings levés pour la bonne cause.

5) Le sénateur UMP Christian Cambon raille la crise PCF-PS

Le 20 février 2015 par C.Dubois



Les difficultés relationnelles entre le PS et le PCF à propos des élections départementales dans le Val de Marne ne font pas que des malheureux. Le président UMP du Val de Marne, Christian

Cambon, ne s'est ainsi pas privé de réagir dans un communiqué, alors que la droite et la centre ont pour leur part réussi à faire l'union.

« La petite crise de nerfs PC-PS en Val-de-Marne n'est que le révélateur des profondes divergences que ces deux formations entretiennent depuis des années au plan National. Il y a 3 ans, le PS allié à quelques écolos de fortune avait déjà tenté de déboulonner les communistes lors des élections cantonales, sans succès », rappelle le sénateur-maire de Saint-Maurice. « Pendant trois ans, j'ai pu voir le groupe communiste du Sénat s'opposer systématiquement aux socialistes, jusqu'à voter contre le budget présenté par la gauche. Hier encore, le combat entre eux a conduit le Premier ministre à utiliser le 49/3 contre sa propre majorité, du jamais vu depuis longtemps. Comment ces frères ennemis pourraient ils prétendre constituer une majorité départementale fiable et efficace dans de telles conditions? », doute l'élus.

94.Citoyens

LAPRESSEENREVUE.EU

94.Citoyens

6) Paul Quiles est venu présenter la contribution Maintenant la gauche à Créteil



Dans le cadre de la préparation du Congrès du PS, Paul Quiles, ancien ministre de l'Intérieur, a présenté la contribution Maintenant la Gauche à Créteil

au siège de la fédération du PS Val de Marne.

Presse en Revue

A Suivre...
La Presse en Revue